

Collecte des résidus alimentaires Distribution de bacs dès le 5 mai



Madame,
Monsieur,

L'an dernier, l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles a mis en place la première phase d'implantation de la collecte des résidus alimentaires, dans votre secteur. Nombre de résidents ont intégré ce nouveau service à leurs habitudes de vie en posant au quotidien des gestes concrets pour l'environnement, comme des milliers d'autres Montréalais.

Dans une perspective de développement durable et de saine gestion des matières produites sur le territoire, l'arrondissement **distribuera systématiquement** dans votre secteur, **entre le 5 et le 19 mai**, un bac destiné exclusivement à la collecte des résidus alimentaires aux résidents **qui n'en possèdent pas**. Nul besoin de le demander! Ainsi, les résidents des bâtiments de 8 logements et moins recevront directement à leur porte une trousse complète :



- un bac sur roulettes de 46,5 litres
- un bac de cuisine
- un dépliant explicatif

Dès la réception du bac brun, il est suggéré d'inscrire l'adresse de la propriété dans l'espace réservé à cette fin.

La collecte des résidus alimentaires a lieu les lundis à compter de 7 h.

Vous possédez déjà un bac brun!

Félicitations! L'arrondissement en profite pour saluer votre geste! Saviez-vous qu'en participant à la collecte des résidus alimentaires, vous contribuez déjà à réduire le volume de vos ordures ménagères de près de 30 %? Grâce à votre collaboration, toutes les matières compostables qui étaient auparavant traitées comme des déchets serviront désormais à produire un compost de qualité. Voilà un comportement écoresponsable! Conservez le dépliant joint à cet envoi pour savoir comment disposer vos résidus alimentaires de manière encore plus simple et efficace! **Aucun bac supplémentaire ne sera livré à votre porte.**

Pour toute question concernant cet avis,
composez le 311 ou visitez le site Web de l'arrondissement au ville.montreal.qc.ca/rdp-pat

(verso)

Distribution de compost

La production de compost permet de réduire la quantité de déchets envoyés vers les sites d'enfouissement. Riche en éléments nutritifs, le compost est idéal pour assurer une bonne santé à la pelouse, enrichir le sol des plantations et protéger les vivaces contre les mauvaises herbes.

À cet effet, tous les résidents de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles sont invités à se procurer gratuitement du compost, le **10 mai** prochain, en collaboration avec l'Éco de la Pointe-aux-Prairies.

Équipés d'une pelle, de contenants solides et d'une preuve de résidence, les citoyens pourront se procurer jusqu'à 11 pieds cubes, ou environ 300 litres, de compost par adresse, et ce, jusqu'à épuisement de la réserve. Deux sites de distribution seront accessibles, selon l'horaire suivant :

- **Pointe-aux-Trembles** : 9 h à 11 h 30, dans l'aire de stationnement en gravier du parc Clémentine-De La Rousselière (près du 13980, rue Notre-Dame Est);
- **Rivière-des-Prairies** : 13 h à 15 h 30, dans l'aire de stationnement de l'aréna René-Masson, au 9175 boulevard Perras.

Pour obtenir d'autres renseignements relativement à la distribution de compost ou encore pour vous familiarisez avec la collecte des résidus alimentaires, communiquez avec l'Éco de la Pointe-aux-Prairies au 514 642-8379.

Un geste basé sur l'avenir

Depuis plusieurs années, l'arrondissement met en œuvre plusieurs actions du *Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal (PDGMR)* afin d'augmenter le volume des matières récupérées sur son territoire, conformément aux objectifs de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles*.

Le défi est grand et s'accompagne d'une volonté collective de diminuer considérablement la quantité d'ordures envoyées vers les sites d'enfouissement. Le gouvernement du Québec prévoit même l'interdiction totale de l'enfouissement des matières organiques (résidus alimentaires et verts) d'ici 2020. Cette mesure vise à encourager des comportements plus respectueux de l'environnement et de meilleures pratiques de consommation.

La réduction des déchets à la source, le recyclage et le compostage sont autant de moyens qui permettent une saine gestion des matières, la protection des ressources et la réduction des émissions de gaz à effet de serre. C'est pourquoi votre participation est primordiale dans l'atteinte de ces objectifs! Chaque geste compte comme un engagement envers une société sans gaspillage et sans pollution!



Abonnez-vous!
C'est gratuit!

